

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Commune DES ACHARDS

**Travaux d'aménagement des rues de
Tourneret, Jean Moulin et Debussy**

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Suite à l'Ouverture des Plis

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DES ACHARDS
Place de l'Hôtel de Ville
85150 LES ACHARDS
Tél. : 02 51 38.60.49

MAITRE D'ŒUVRE

GÉOUEST
46 rue Benjamin Franklin
BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. : 02 51 37 27 30

DOSSIER	ME22.045
DATE	Novembre 2024

1. **RAPPEL DE L'OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux d'aménagement des rues de Tourneret, Jean Moulin et Debussy sur la commune LES ACHARDS.

L'opération n'est pas allotie et n'est pas décomposée en tranche de travaux. Toutefois les travaux sont découpés en 3 secteurs :

- Secteur 1 : Rue Tourneret
- Secteur 2 : Impasse Jean Moulin
- Secteur 3 : Impasse Debussy

Les candidats devaient répondre, en plus de la solution de base à une prestation supplémentaire éventuelle :

- Prestation Supplémentaire Eventuelle : Mise en œuvre d'un stationnement en terre pierre.

L'estimation faite par le Maître d'œuvre se décompose donc comme suit :

- Secteur 1 : Rue Tourneret : 239 000 € HT
 - Secteur 2 : Impasse Jean Moulin : 80 500 € HT
 - Secteur 3 : Impasse Debussy : 47 500 € HT
- Soit un montant total de **367 000 € HT**.

Prestation Supplémentaire Eventuelle :

- Secteur 1 : Rue Tourneret : - 5 000 € HT
 - Secteur 2 : Impasse Jean Moulin : -5 500 € HT
 - Secteur 3 : Impasse Debussy : -2 500 € HT
- Soit un montant total pour la PSE de - **13 000 € HT**.

2. **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

La consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte le 24 Octobre 2024 en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Une publication a été faite sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-securises.fr>.

L'avis d'appel public à concurrence fixait la date limite de réponse des offres au Lundi 18 novembre 2024 – 12h00

3. **RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres est effectué dans les conditions fixées aux articles R2152-1 et R2152-6 du Code de la Commande Publique.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde sur les critères décrits ci-après, pondérés de la façon suivante :

- Le prix des prestations 40 %
- La qualité technique de l'offre au regard du mémoire 60 %
et jugée au regard des 4 sous-critères suivants et notés comme suit :
 - *Techniques et moyens mis en œuvre : 15 points*
 - *Organisation du chantier : 20 points*
 - *Planning prévisionnel d'exécution des travaux : 15 points*
 - *Qualité et provenance des matériaux et fournitures : 10 points*

4. **ANALYSE**

4.1. **Inventaire et ouverture des plis reçus**

Le registre des dépôts ne fait état d'aucune offre parvenue hors délai.

A la date limite de dépôt des offres, 5 candidats ont remis une offre dématérialisée conformément à l'échéance du Lundi 18 Novembre 2024 relative aux échanges en tout dématérialisé.

Les entreprises ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

N° D'ORDRE	NOM DU CANDIDAT
01	COLAS France 14 Rue Louis de Lagrange 85180 LES SABLES D'OLONNE
02	POISSONNET TP 16 Rue Louis Lumière – ZI Les Bussières Sud 85190 AIZENAY
03	SEDEP – Mandataire (Cotraitant ATLANROUTE) 3 Rue du Pré Bouchet 85190 AIZENAY
04	SOFULTRAP – Mandataire (Cotraitant CHARIER TP SUD) Rue du Stade BP7 85250 SAINT FULGENT
05	VALOT TP ZA du Vivier 85430 NIEUL LE DOLENT

Après inventaire des pièces fournies par chacune des entreprises, il est constaté que toutes les entreprises ont fournies les pièces demandées au règlement de consultation.

Les 5 entreprises ont les références, les moyens et les capacités pour assurer la bonne exécution du marché.

Il est décidé d'admettre les 5 entreprises à présenter une offre.

4.2. **Offres financières des entreprises**

Après vérification des offres, il a été constaté que :

- Une erreur d'inversion dans les montants indiqués dans l'acte d'engagement SEDEP / ATLANROUTE entre le secteur B et C. Il faut donc lire
 - Secteur B (sans PSE) : 62 443.40 € HT au lieu de 31 504.00 € HT
 - Secteur B (avec PSE) : 56 623.40 € HT au lieu de 28 982.00 € HT
 - Secteur C (sans PSE) : 31 504.00 € HT au lieu de 62 443.40 € HT
 - Secteur C (avec PSE) : 28 982.00 € HT au lieu de 56 623.40 € HT
- Dans l'acte d'engagement SEDEP/ATLANROUTE, il est indiqué le montant total avec PSE et non le montant de la PSE seule.
- Une erreur d'écriture dans les montants indiqués dans l'acte d'engagement de POISSONNET et de SOFULTRAP/CHARIER au niveau des montants PSE. Le montant doit être indiqué en négatif et non en positif.

Pour permettre la comparaison des offres, les erreurs matérielles mentionnées ci-dessus ont été rectifiées dans le tableau ci-après.

Si l'une de ces offres étaient sur le point d'être retenu, il sera procédé à la mise au point du marché pour être en cohérence avec la décomposition du prix global et forfaitaire.

Les propositions financières indiquées dans l'acte d'engagement sont les suivantes :

N° ORDRE	ENTREPRISE	SECTEUR A MONTANT H.T.	SECTEUR B MONTANT H.T.	SECTEUR C MONTANT H.T.	MONTANT H.T. TOTAL	Ecart avec l'estimation	Ecart avec le moins disant
Marché de base : Estimation Moe		239 000,00 €	80 500,00 €	47 500,00 €	367 000,00 €		
01	COLAS	232 216,00 €	60 131,00 €	28 586,00 €	320 933,00 €	-12,55 %	15,37 %
02	POISSONNET TP	269 109,75 €	87 376,75 €	49 090,75 €	405 577,25 €	10,51 %	45,79 %
03	SEDEP/ATLANROUTE	184 241,05 €	62 443,40 €	31 504,00 €	278 188,45 €	-24,20 %	0,00 %
04	SOFULTRAP/CHARIER	245 212,50 €	83 534,00 €	45 988,00 €	374 734,50 €	2,11 %	34,71 %
05	VALOT TP	217 500,00 €	71 000,00 €	37 500,00 €	326 000,00 €	-11,17 %	17,19 %

PSE : Estimation Moe		5 000,00 €	5 500,00 €	2 500,00 €	13 000,00 €		
01	COLAS	4 995,00 €	5 550,00 €	2 405,00 €	12 950,00 €	-0,38 %	-37,92 %
02	POISSONNET TP	6 615,00 €	7 350,00 €	3 185,00 €	17 150,00 €	31,92 %	-17,79 %
03	SEDEP/ATLANROUTE	5 238,00 €	5 820,00 €	2 522,00 €	13 580,00 €	4,46 %	-34,90 %
04	SOFULTRAP/CHARIER	8 046,00 €	8 940,00 €	3 874,00 €	20 860,00 €	60,46 %	0,00 %
05	VALOT TP	6 750,00 €	7 500,00 €	3 250,00 €	17 500,00 €	34,62 %	-16,11 %

Marché de base + PSE : Estimation Moe		234 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	354 000,00 €		
01	COLAS	227 221,00 €	54 581,00 €	26 181,00 €	307 983,00 €	-13,00 %	16,39 %
02	POISSONNET TP	262 494,75 €	80 026,75 €	45 905,75 €	388 427,25 €	9,73 %	46,79 %
03	SEDEP/ATLANROUTE	179 003,05 €	56 623,40 €	28 982,00 €	264 608,45 €	-25,25 %	0,00 %
04	SOFULTRAP/CHARIER	237 166,50 €	74 594,00 €	42 114,00 €	353 874,50 €	-0,04 %	33,74 %
05	VALOT TP	210 750,00 €	63 500,00 €	34 250,00 €	308 500,00 €	-12,85 %	16,59 %

Les offres (sans Prestation Supplémentaire Eventuelle) des entreprises POISSONNET TP et SOFULTRAP/CHARIER se situent au-dessus de l'estimation établie par le maître d'œuvre.

L'offre (avec Prestation Supplémentaire Eventuelle) de l'entreprise POISSONNET TP se situe au-dessus de l'estimation établie par le maître d'œuvre.

5. VERIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES

5.1. Le prix des prestations, pondéré à 40 %

Le critère prix est noté en appliquant la formule suivante :

Note /10 = (offre la moins disante / offre du candidat)

On applique ensuite la pondération de 40 % à la note obtenue sur 10.

Les candidats ont été enregistrés comme suit :

Marché de base :

N° ORDRE	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	Note (sur 10 pts)	Pondération (40%)
01	COLAS	320 000,00 €	8,69	3,48
02	POISSONNET TP	405 577,25 €	6,85	2,74
03	SEDEP/ATLANROUTE	278 188,45 €	10,00	4,00
04	SOFULTRAP/CHARIER	374 734,50 €	7,42	2,97
05	VALOT TP	326 000,00 €	8,53	3,41

Marché de base + PSE

N° ORDRE	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	Note (sur 10 pts)	Pondération (40%)
01	COLAS	307 983,00 €	8,59	3,44
02	POISSONNET TP	388 427,25 €	6,81	2,72
03	SEDEP/ATLANROUTE	264 608,45 €	10,00	4,00
04	SOFULTRAP/CHARIER	353 874,50 €	7,47	2,99
05	VALOT TP	308 500,00 €	8,57	3,43

5.2. La qualité technique de l'offre, pondérée à 60 %

La qualité technique de l'offre est appréciée sur la base du mémoire technique fourni par les candidats. Elle est notée sur 10 avec application de la pondération. Ce document devait comprendre au minima :

- Les techniques de réalisation et les moyens mis en œuvre :
 - Mode opératoire
 - Moyens humains et matériels sur le chantier
- L'organisation du chantier :
 - Mesures prises pour la sécurité du chantier
 - Mesures prises pour réduire la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier
 - Détails des dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation,
 - Plan de déviation.
- Le Planning prévisionnel d'exécution des travaux :
 - Il devra ressortir les périodes de congés de l'entreprise, et le phasage avec les moyens utilisés à chaque étape. Il devra comprendre les dates de début et de fin de travaux, ainsi que les point d'arrêts.
- Indications sur les principales fournitures
 - Provenance des fournitures mises en œuvre, moyens d'approvisionnement.

N° ORDRE	ENTREPRISE	Techniques et moyens mis en œuvre	Organisation du chantier	Planning d'exécution	Principales fournitures	Note (sur 10 pts)	Pondération (60%)
		/ 15	/ 20	/ 15	/ 10		
01	COLAS	15,0	18,0	15,0	10,0	9,67	5,80
02	POISSONNET TP	15,0	20,0	15,0	10,0	10,00	6,00
03	SEDEP/ATLANROUTE	15,0	20,0	13,0	10,0	9,67	5,80
04	SOFULTRAP/CHARIER	15,0	20,0	14,0	10,0	9,83	5,90
05	VALOT TP	13,0	17,0	13,0	5,0	8,00	4,80

ENTREPRISE	1) Techniques et moyens (15 points)	2) Organisation du chantier (20 points)	3) Planning d'exécution (15 points)	4) Principales fournitures (10 points)
01 COLAS	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains adaptés au chantier et précisés par type de travaux Moyens matériels précisés par type de travaux et adaptés au chantier Modes opératoires bien décrits par phase Sous-traitance décrite et présentée 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation générale de la sécurité du chantier bien décrite Identification des nuisances propres au chantier et description des mesures prises pour limiter la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier Dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation des véhicules et piétons décrites, fourniture d'un plan de signalisation simplifié Fourniture d'un plan de déviation cohérent et adapté au chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Planning fourni respectant les délais prescrits, adapté au chantier, et indiquant le phasage des travaux, avec les points d'arrêt et périodes de congés de l'entreprise Démarrage des travaux au 20 janvier 2025 Durée d'intervention de 16 semaines 	<ul style="list-style-type: none"> Provenance des fournitures mises en œuvre indiquée Fiches techniques produits jointes
NOTE	15/15	18/20	15/15	10/10
02 POISSONNET TP	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains adaptés au chantier et précisés par type de travaux Moyens matériels précisés par type de travaux et adaptés au chantier Modes opératoires bien décrits par phase Sous-traitance décrite et présentée 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation générale de la sécurité du chantier bien décrite Identification des nuisances propres au chantier et description des mesures prises pour limiter la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier Dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation des véhicules et piétons décrites, fourniture d'un plan de signalisation simplifié Visite de site effectuée avec rapport photos identifiant les contraintes de l'existant dans le cadre de l'organisation du chantier Fourniture d'un plan de déviation cohérent et adapté au chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Planning fourni respectant les délais prescrits, adapté au chantier, et indiquant le phasage des travaux, avec les points d'arrêt et périodes de congés de l'entreprise Démarrage des travaux au 13 janvier 2025 Durée d'intervention de 18 semaines 	<ul style="list-style-type: none"> Provenance des fournitures mises en œuvre indiquée Fiches techniques produits jointes
NOTE	15/15	20/20	15/15	10/10
03 SEDEP/ ATLANROUTE	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains adaptés au chantier et précisés par type de travaux Moyens matériels précisés par type de travaux et adaptés au chantier Modes opératoires bien décrits par phase Sous-traitance décrite et présentée 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation générale de la sécurité du chantier bien décrite Identification des nuisances propres au chantier et description des mesures prises pour limiter la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier Dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation des véhicules et piétons décrites, fourniture d'un plan de signalisation simplifié Visite de site effectuée avec rapport photos identifiant les contraintes de l'existant dans le cadre de l'organisation du chantier Fourniture d'un plan de déviation cohérent et adapté au chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Planning fourni respectant les délais prescrits, adapté au chantier, et indiquant le phasage des travaux, avec les points d'arrêt et périodes de congés de l'entreprise Démarrage des travaux au 13 janvier 2025 Durée d'intervention de 15 semaines <p>Attention = incohérence avec l'acte d'engagement. Délais par secteurs proposés par l'entreprise différent du planning</p>	<ul style="list-style-type: none"> Provenance des fournitures mises en œuvre indiquée Fiches techniques produits jointes
NOTE	15/15	20/20	13/15	10/10

<p>SOFULTRAP/ CHARIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains adaptés au chantier et précisés par type de travaux • Moyens matériels précisés par type de travaux et adaptés au chantier • Modes opératoires bien décrits par phase • Sous-traitance décrite et présentée 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation générale de la sécurité du chantier bien décrite • Identification des nuisances propres au chantier et description des mesures prises pour limiter la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier • Dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation des véhicules et piétons décrites, fourniture d'un plan de signalisation simplifié • Visite de site effectuée avec rapport photos identifiant les contraintes de l'existant dans le cadre de l'organisation du chantier • Fourniture d'un plan de déviation cohérent et adapté au chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Planning fourni respectant les délais prescrits, adapté au chantier, et indiquant le phasage des travaux, avec les points d'arrêt et périodes de congés de l'entreprise • Démarrage des travaux au 3 février 2025 • Durée d'intervention de 19 semaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Provenance des fournitures mises en œuvre indiquée • Fiches techniques produits jointes
NOTE	15/15	20/20	14/15	10/10
<p>VALOT TP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains adaptés au chantier et précisés par type de travaux • Moyens matériels précisés par type de travaux et adaptés au chantier • Modes opératoires décrits par phase • Sous-traitance décrite et présentée 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation générale de la sécurité du chantier décrite • Identification des nuisances propres au chantier et description des mesures prises pour limiter la gêne des usagers et assurer la propreté du chantier • Dispositions prévues pour la prise en compte des contraintes de circulation des véhicules et piétons décrites, fourniture d'un plan de signalisation simplifié • Visite de site effectuée avec rapport photos identifiant les contraintes de l'existant dans le cadre de l'organisation du chantier • Fourniture d'un plan de déviation adapté au chantier mais peu cohérent 	<ul style="list-style-type: none"> • Planning fourni respectant les délais prescrits, adapté au chantier, et indiquant le phasage des travaux, avec les points d'arrêt et périodes de congés de l'entreprise • Démarrage des travaux non identifié sur le planning • Durée d'intervention de 20 semaines <p>Attention = incohérence avec le délai d'exécution mentionné au mémoire technique de 5 semaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Provenance des fournitures mises en œuvre indiquée • Quelques fiches techniques produits jointes
NOTE	13/15	17/20	13/15	5/10

6. CLASSEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article R2152-7 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le classement des offres s'opère comme suit :

Offres de base :

CLASSEMENT ENT	N° ORDRE	ENTREPRISE	Prix des prestations (40 %)	Valeur technique (60 %)	Total
1	03	SEDEP/ATLANROUTE	4,00	5,80	9,80
2	01	COLAS	3,48	5,80	9,28
3	04	SOFULTRAP/CHARIER	2,97	5,90	8,87
4	02	POISSONNET TP	2,74	6,00	8,74
5	05	VALOT TP	3,41	4,80	8,21

Offres de base + PSE :

CLASSEMENT ENT	N° ORDRE	ENTREPRISE	Prix des prestations (40 %)	Valeur technique (60 %)	Total
1	03	SEDEP/ATLANROUTE	4,00	5,80	9,80
2	01	COLAS	3,44	5,80	9,24
3	04	SOFULTRAP/CHARIER	2,99	5,90	8,89
4	02	POISSONNET TP	2,72	6,00	8,72
5	05	VALOT TP	3,43	4,80	8,23

Au regard des différents critères de pondération, l'offre de l'entreprise SEDEP/ATLANROUTE est la plus compétitive et semble présenter toutes les garanties techniques et financières pour la bonne exécution du marché.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant :

Groupement SEDEP / ATLANROUTE

3, rue du Pré Boucher
85190 AIZENAY

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Solution de base : 278 188,45 € HT.
- PSE : - 13 580.00 € HT